



## **RÔLE ET RESPONSABILITÉS**

- ▶ Facilitateur et médiateur.
- ▶ Conseille la haute direction quant à l'élaboration et la mise en œuvre de sa stratégie en équité et droits de la personne.
- ▶ Formule des recommandations.
- ▶ Révise les politiques et les directives administratives du CEPEO.
- ▶ Identifie les risques liés aux droits de la personne.
- ▶ Élabore et met en œuvre les politiques et procédures en matière de droits de la personne.
- ▶ Développe et met en œuvre un mécanisme de traitement des plaintes ou signalements.
- ▶ Mène des enquêtes sur les tant dans des dossiers individuels que pour des problèmes d'ordre systémique.
- ▶ Facilite la résolution des plaintes en fournissant des conseils, en référant les plaignants aux bonnes sources, et en examinant des solutions possibles.
- ▶ Examine les plaintes pour identifier des tendances et formuler des recommandations pour adresser des problèmes systémiques.



### **ÉGALITÉ**

(égalité des moyens)  
Chacun bénéficie du même support. Chacun est traité avec égalité mais inéquité.

### **ÉQUITÉ**

(égalité des chances)  
Chacun bénéficie d'un support personnalisé. Chacun est traité avec équité mais inégalité.

### **INCLUSION**

Aucun support n'est nécessaire car la cause de l'inéquité a disparu.

## **NOTRE VISION**

Le Commissaire en équité et droits de la personne est une entité neutre, dont la fonction principale est de recevoir et d'analyser les plaintes et préoccupations des élèves, du personnel, des parents ou des membres de la communauté, et de faire des recommandations. Il a un rôle de conseiller, médiateur, éducateur et enquêteur principal auprès de l'ensemble du CEPEO et de ses écoles. Il apporte des recommandations afin que le CEPEO puisse œuvrer à l'amélioration de ses processus et de ses relations dans une démarche d'équité, d'anti-oppression et de respect des droits de la personne.

**« Contactez-nous.  
Nous sommes là pour vous aider ! »**



### **MOT DU COMMISSAIRE**

L'équité doit jouer un rôle central dans l'édification de notre société. Si le CEPEO s'engage dans cette voie et manifeste son souhait de « fournir à chaque élève et membre de la communauté scolaire un environnement d'apprentissage bienveillant, accessible et équitable tout au long de son parcours scolaire », il va sans dire que cette volonté ne peut éluder les fondements de l'éducation de langue française en Ontario.

Le rôle de notre bureau est d'identifier et éliminer les obstacles systémiques et les pratiques qui empêchent nos élèves de réaliser tout leur potentiel. Nous veillons à outiller le personnel du CEPEO des outils qui permettent la prévention de tels obstacles et travaillons étroitement avec les parents pour renforcer le partenariat entre l'école et la famille pour le bien-être des élèves afin de former des citoyens engagés sensibles à l'importance du vivre-ensemble en contexte de diversité.

## **COMMUNIQUER UNE PLAINTÉ**

Le Bureau du commissaire est à l'écoute des préoccupations de la communauté élargie du CEPEO. Afin d'assurer un traitement efficace des plaintes, les personnes ayant des préoccupations en matière d'équité et de droits de la personne sont invitées à communiquer la nature de celles-ci par le biais du formulaire de plaintes disponible sur le site internet du CEPEO. <https://cepeo.on.ca/equite-droits-de-la-personne-et-pluralisme/commissariat/>

### **Nous contacter**

2445, boul. St-Laurent,  
Ottawa, ON K1G 6C3  
Tél. : (613) 742-8960 poste 2264  
[commissariat@cepeo.on.ca](mailto:commissariat@cepeo.on.ca)  
**[www.cepeo.on.ca/equite-droits-de-la-personne-et-pluralisme/commissariat/](https://www.cepeo.on.ca/equite-droits-de-la-personne-et-pluralisme/commissariat/)**

### **Plus de renseignements sur les droits de la personne en Ontario**

Visitez le site Web du [www.ohrc.on.ca](http://www.ohrc.on.ca) pour obtenir des renseignements sur les droits de la personne en Ontario.